

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2024	018	15
----	------	-----	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 28 mars 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 28 mars 2024	Étaient présents : M. LEHMANN, M. BRÉHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS	M. DELAHAIE, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOE, MME BALRADJE et M. FRIMON-RICHARD formant la majorité des membres en exercice.
EN EXERCICE : 25	Absents représentés : MME DELAVOIX par MME RAFOUJAULT, MME CHARREAU par M. FRIMON-RICHARD
PRÉSENTS : 19	Absents excusés : M. SIPA et M. JACQUIN
VOTANTS : 21	Absents : M. BETTI et MME TISSOT
	M. BREHIER a été élu secrétaire de séance.

RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°007
ETUDE ET AGRANDISSEMENT RESTAURANT SCOLAIRE DAUDET

Monsieur Edouard MATT, Maire, présente et commente la révision de l'autorisation de programme n°007 – Etudes et Agrandissement Restaurant scolaire DAUDET.

Le bilan de cette AP se présentait comme suit :

Numéro Opération	Libellé	AP	CP 2023	CP 2024
007	Etudes et Agrandissement Restaurant scolaire DAUDET	100 000 €	100 000 €	

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier de la Commune (RBF) approuvé par délibération n° 2022-055-15 du 24/11/2022,

VU les délibérations n° 2023-017-15, n° 2023-018-15 et n° 2023-072-15,

CONSIDÉRANT l'avancement du projet,

La nouvelle répartition des crédits se présenterait ainsi :

Numéro Opération	Libellé	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
007	Etudes et Agrandissement Restaurant scolaire DAUDET	3 500 000 €	28 000 €	1 090 000 €	1 500 000 €	882 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de porter le coût total prévisionnel de l'Autorisation de Programme n° 007 à : 3 500 000,00 € TTC

DÉCIDE de répartir les Crédits de Paiement comme suit :

Exercice 2023 :	28 000,00 € TTC
Exercice 2024 :	1 090 000,00 € TTC
Exercice 2025 :	1 500 000,00 € TTC
Exercice 2026 :	882 000,00 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire, à engager les dépenses de l'opération précitée, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,

PRÉCISE que les crédits de paiement de 2024 seront inscrits au budget 2024 et sur les budgets suivants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le : 5/04/24 et de la publication le : 8/04/24
Le Maire
Edouard MATT

Pour extrait conforme
Le Maire d'Egly
Edouard MATT